

LISTE DU PERSONNEL 2020-2021

ADMINISTRATION

Directrice : Mullie Régis

Secrétaire d'école : Martine Blouin

Secrétaire à l'annexe : Fatma Yacini

Conciergerie : Daniel Plante

Aide-conciergerie : Maxime Béland

Technicienne du service de garde :

Julie Meilleur

SERVICES ET PROFESSIONNELLES

Psychoéducatrice : Élane Primeau

Orthophoniste : Jessie Chamberland

Orthopédagogues : Brigitte Bissonnette

Marjorie Amiot

Éducatrice spécialisée : Cindy Mailhot

Soutien linguistique :

Hygiéniste dentaire : Cathy Charrette

Infirmière : Valérie Fortier

SERVICE DE GARDE

Pascal Malépart

Isabelle Landry

Djamila Meghzi

Nouara Chelouah

Hayet Boujadada

Djamila Saou

Tam Nguyen Hoang-Phuong

Souad Elhassika

Lilla Aït Idir

Souad Elhassika

Nadia Matlaoui

Poste vacant

ENSEIGNANT(E)S

Mat 01 : Brigitte Chevrier

Mat 02 : Annie Viel

Mat 03 : Irina Castrovet

101 : Katrine Balthazar

102 : Isabelle Guy

103/203 : Dominique Mercier

201 : Stéphanie Saumur

202 : Annie Gauthier

301 : Maryse Robert

302 : Stéphanie Dalpé

401 : Nathalie Bergeron

402 : Nadia Nait Alamara

501 : Hakima Dadouche

502 : Mario Guertin

601 : Mélanie Harvan

602 : Marie-Claude Giguère

SPÉCIALISTES

Anglais : Kamel Ladhib

Art dramatique : Marc Nadeau

Éducation physique : Robert Iacovella

Lofti Kharchi

SERVICE DES DÎNERS

Nancy Barhoum

Andrée Gauwin

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. HORAIRE DE L'ÉCOLE

Maternelle	: 8 h 05 à 11 h 10	12 h 54 à 14 h 37
1 ^{re} à 6 ^e année	: 8 h 05 à 11 h 29	12 h 54 à 15 h 18
Récréations	: 10 h 11 à 10 h 26	14 h 00 à 14 h 15
Service de garde	: 7 h 00 à 18 h 00 (Horaire régulier et journées pédagogiques)	

Le secrétariat est ouvert de 7 h 30 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 15 h 30. **Il est fermé de 11 h 45 à 12 h 45.** En cas de besoin, référez-vous au service de garde situé à l'annexe.

Il est de la responsabilité des parents de communiquer au secrétariat toute information relative à une absence, un retard ou au regard du dossier scolaire de leur enfant notamment un changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

2. NUMÉROS UTILES AU SEIN DE LA CSSDM

Ligne « Info-Parents » au 514-596-CSDM
Site Web de la CSSDM : www.csdm.qc.ca
Comité central de parents : 514-596-6121
L'ombudsman : 514-789-2422

3. ARRIVÉE À L'ÉCOLE

La cloche sonne à 7 h 57 le matin et 12 h 47 en après-midi. Avant ces heures, aucune surveillance n'est assurée.
Les parents doivent demeurer à l'extérieur de la cour d'école, en tout temps, afin d'assurer la sécurité des élèves.

4. ACCUEIL DES PARENTS

1. Tous les parents doivent se présenter au secrétariat de l'école par la porte principale, en tout temps, et faire connaître le but de leur visite;
2. Les parents qui désirent rencontrer un membre du personnel enseignant ou la direction de l'école doivent **prendre un rendez-vous par téléphone ou joindre une note dans l'agenda;**
3. À noter qu'aucun parent ne peut circuler dans l'école à moins d'une autorisation spéciale.

5. ASSIDUITÉ

La fréquentation scolaire est obligatoire, la Loi de l'instruction publique prévoit 180 jours d'école par année scolaire.
Les évaluations seront données selon l'horaire prévu sans modification pour les élèves absents pour raison de voyage. De plus, aucun travail ou planification ne sera préparé par l'enseignant pour un élève en vacances.

Pour une absence prolongée, un billet médical sera exigé.

Si votre enfant doit quitter l'école avant l'horaire régulier, une autorisation écrite destinée au titulaire est requise (billet de ses parents ou note dans l'agenda).

6. POLITIQUE DES EXAMENS

Article 18 – Motifs d'absences aux épreuves institutionnelles de synthèse :

Peuvent être reconnues comme motivées les absences pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

1. Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
2. Mortalité d'un proche parent (père, mère, frère, sœur ou grands-parents);
3. Convocation d'un tribunal;
4. Participation officielle à un événement d'envergure nationale préalablement autorisée par la commission scolaire;
5. Tout autre motif soumis par l'école et accepté par le directeur de regroupement.

7. FERMETURE DE L'ÉCOLE

En cas de fermeture de l'école, une directive de la direction sera donnée aux parents. Il est important de transmettre à l'école toutes vos coordonnées afin de pouvoir vous rejoindre rapidement en tout temps. En cas de mauvaise température, il est recommandé d'écouter les différents médias ou de consulter le site internet de la CSDM.

8. SERVICE DE GARDE ET SERVICE DE DINER

L'école offre aux parents un service de garde sécuritaire, amusant et éducatif aux enfants qui lui sont confiés. Ce service s'adresse aux élèves de la maternelle à la sixième année. Le service crée un environnement dynamique avec des activités, libres et dirigées, qui répondent aux intérêts des enfants et qui favorisent leur épanouissement.

Bloc du matin :	7 h 00 à 8 h 05
Bloc du midi (maternelle) :	11 h 08 à 12 h 54
Bloc du midi (primaire) :	11 h 32 à 12 h 54
Bloc du soir (maternelle)	14 h 40 à 18 h 00
Bloc du soir (primaire) :	15 h 21 à 18 h 00

De plus, l'école met à votre disposition un service de dîner.

Vous pouvez communiquer avec Julie Meilleur, technicienne du service de garde, en composant le (514) 596-5037 poste 5039 pour plus d'informations.

9. COLLATION SANTÉ

L'école favorise les saines habitudes de vie et cela commence par apporter une collation santé : fruits, légumes, yogourt ou fromage. Les friandises et la gomme ne sont pas tolérées à l'école. Il est souhaitable que les collations soient exemptes de noix ou d'arachides.

10. MÉDICAMENTS À L'ÉCOLE

Les élèves ne doivent apporter aucun médicament, ni dans leur boîte à lunch, ni dans leur sac d'école. Dans des cas exceptionnels, un médicament sous prescription peut être donné à l'enfant. Une autorisation écrite du parent ou du médecin traitant est obligatoire. Un formulaire de l'école doit être rempli par le parent.

L'élève ayant une allergie sévère doit avoir, en tout temps, son *EpiPen*® et sa prescription.

11. BIBLIOTHÈQUE



Tous les élèves bénéficient des activités de la bibliothèque de notre école. Certaines classes fréquentent également la *Bibliothèque Langelier*.

Il peut arriver qu'un élève perde ou détériore un volume de l'école. Dans ce cas, le parent de cet élève doit rembourser le prix du volume.

12. SERVICES COMMUNAUTAIRES

1. Paroisse Saint-Donat	Tél. (514) 259-2509
2. Centre récréatif communautaire Saint-Donat	Tél. (514) 253-8913
3. CLSC Olivier-Guimond	Tél. (514) 255-2365
4. Police de quartier, poste 48	Tél. (514) 280-0448
5. Mercier-Ouest quartier en santé	Tél. (514) 251-0307 http://moqs.org/
6. Écoquartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Tél. (514) 253-5777 www.ecomhm.com

13. ALARME ET INCENDIE

L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie entraîne des conséquences importantes. L'élève et ses parents seront responsables des frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

14. L'INTIMIDATION

À l'école Saint-Donat, un plan de lutte contre l'intimidation et la violence est en vigueur. Le but de ce plan est de mobiliser l'ensemble de la communauté de l'école afin que celle-ci soit un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous. Voir sur notre site Web : *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence*

Quoi faire si vous êtes témoin/victime d'intimidation ou de violence ?

- **Tout élève** ou **parent** est invité à dénoncer ces situations d'abus en les signalant à l'école lorsqu'il est témoin ou victime d'intimidation ou de violence.
- L'élève ou le parent en parle avec tout intervenant avec lequel il est à l'aise (enseignant, spécialiste, éducateur, direction). Cet intervenant a l'obligation de consigner l'information et de la communiquer à la personne désignée, soit la psychoéducatrice de l'école.
- **Tout membre du personnel de l'école**, s'il constate ou est informé de situations d'intimidation ou de violence, est dans l'obligation de consigner et communiquer l'information à la personne désignée.

Responsabilités respectives des acteurs

- **Direction** : Elle s'assure de la mise en place et du respect du cadre de procédure du plan de lutte.
- **Personne désignée** : Elle coordonne l'application du plan de lutte et s'assure de la consignation et du suivi des signalements.
- **Responsable du suivi** : Il reçoit, consigne et effectue les interventions nécessaires au suivi des signalements.
- **L'équipe-école** : Elle s'engage à demeurer vigilante et proactive pour permettre aux élèves d'apprendre dans un environnement sain et sécuritaire.
- **L'élève** : S'engage à agir en tant que citoyen responsable en respectant le code de vie de l'école et en dénonçant toute situation d'abus ou de violence.
- **Tous** : Ils favorisent la bonne entente dans leurs relations interpersonnelles.



École Saint-Donat
3155, rue Desautels
Montréal (Québec) H1N 3B8
Téléphone : (514) 596-5037

MON HORAIRE AU PRÉSCOLAIRE

HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
De 8 h 08 à 9 h 08					
De 9 h 08 à 10 h 08					
De 10 h 08 à 11 h 10					
DÎNER DE : 11 h 13 à 12 h 54					
De 12 h 57 à 13 h 57					
De 13 h 57 à 14 h 37					



École Saint-Donat
3155, rue Desautels
Montréal (Québec) H1N 3B8
Téléphone : (514) 596-5037

MON HORAIRE AU PRIMAIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Période 1 8 h 08 à 9 h 08					
Période 2 9 h 08 à 10 h 08					
Récréation					
Période 3 10 h 29 à 11 h 29					
		Dîner			
Période 4 12 h 57 à 13 h 57					
		Récréation			
Période 5 14 h 18 à 15 h 18					